

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 AOUT 2020

L'An Deux Mil vingt, le 17 août à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Isabelle DEPEIGE, Maire.

Date de la convocation : 12 août 2020

Présents : Isabelle Depeige, Daniel Dejarige, Sylvie Rollin, Nicolas Leroux, Clémence MARTIN, Jean-François Palleaux, Vincent Fourignon, Anny Lafaure, Jean-Manuel Salguero-Hernandez, Adeline Leroux.

Céline Fouchet arrivée à 21h30

Mme Adeline LEROUX est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20H00

1/ - Validation du PV du dernier CM (04/07/20) :

Il est validé à l'unanimité.

2/ Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie

Lors des entretiens en date du 5/08/20, 5 candidates ont été reçues ; Pauline DUJOUR a été retenue. Son contrat débutera le 01/09/20 à raison de 16H par semaine. Les 16H pourraient être répartie les mardis et jeudis ; de plus, une fois par mois, le 1^{er} samedi du mois sera ouvert de 8h30 à 12h30 (l'après-midi du jeudi de la même semaine sera fermée).

La durée de son contrat sera de trois ans. Il faut savoir que 2 mois avant la fin du contrat, il sera nécessaire de faire une vacance d'emploi sur le site du Centre de Gestion.

3/ Eglise

a) Chutes des tuiles : en l'absence de la mise en place du portique provisoire et d'un remaniage des tuiles du toit du clocher par l'entreprise ROUSSY AVIGNON, nous sommes dans une situation où aucun travail de sécurisation n'aura lieu avant plusieurs années.

Le remaniage est difficile, l'accès par l'intérieur étant impossible, ce qui impose la mise en place d'un échafaudage. Ces travaux seraient trop importants.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal se repositionne sur la mise en place d'un portique provisoire. Adopté : 7 pour / 3 contre.

b) Fonctionnement de la vente des livres au profit de l'association Moutier d'Ahun Mil :

Hélène est préposée pour vendre ces livres pendant son temps de travail d'ouverture de l'Abbaye.

Une convention entre la mairie et cette association existe depuis le 22/02/2010.

Conformément à l'article 4 de cette présente convention, il est écrit que « la commune de Moutier d'Ahun émettra un titre de recette correspondant au montant de la commission revenant à la commune, soit 10% du produit de la vente des ouvrages. »

A ce jour et après renseignement, aucun titre n'est fait pour encaisser les 10% sur le budget de la commune.

L'association aurait souhaité que ces 10% soit reversé à Hélène ; en l'espèce, la commune ne peut pas reverser d'argent à Hélène sans justificatif. Pour ce faire, il faudrait modifier la convention existante.

Le Conseil Municipal décide de prendre l'attache de la trésorerie afin de vérifier les solutions possibles au niveau comptable.

4) Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. (ce délai a été reporté à 3 mois compte tenu de la crise sanitaire actuelle.)

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double**, proposée sur délibération du conseil municipal. Par ailleurs, il n'est plus obligé de désigner une personne extérieure de la commune.

Mme le Maire appelle les personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

La désignation des membres de la commission communale des impôts directs est la suivante :

Président de la commission : Maire : Isabelle DEPEIGE

Titulaires	Suppléants
Daniel DEJARIGE	Clémence MARTIN
Sylvie ROLLIN	Adeline LEROUX
Vincent FOURIGNON	Christophe LAPLAGNE
Gérard PARDONNET	Stéphane BERTRAND
Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ	Loïc LEDRAN
Alain MARSALLON (Cressat)	Delphine GIRY
Céline FOUCHET	Evelyne LAMBERT
Claude MICHAUD	Christelle FOURIGNON
Aimé DEFOT	Thierry JORRAND
Guy CATHELOT	Thierry BESQUENT
Anny LAFAURE	Marjorie TASKER
Jean-François PALLEAUX	Françoise MARTIN

5) Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Référence : Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, art. L19 I et R7 du code électoral.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il convient de nommer 3 membres : un délégué de l'administration, un délégué du tribunal judiciaire et un conseiller municipal.

Le Conseil Municipal a désigné les membres suivants : Guy CATHELOT, Claude MICHAUD, Gérard RAMBAUD (suppléant) et Nicolas LEROUX.

6) Désignation d'un élu pour la commission départementale (sécurisation des passages à niveau)

Déclinaison locale du plan d'action pour l'amélioration de la sécurisation des passages à niveau.

A la suite de l'accident survenu le 14/12/2017 sur le passage à niveau de Millas (66), un rapport parlementaire sur l'amélioration de la sécurisation des passages à niveau a été remis, à la demande du 1^{er} Ministre, le 12/04/2019 au Ministre des Transports.

Par courrier de la Préfecture en date du 4/08/2020, il nous est demandé de leur préciser le nom et les coordonnées des personnes qui représenteront la commune à la commission départementale qui va être constituée (1 titulaire, 1 suppléant).

La désignation des membres pour la commission départementale (sécurisation des passages à niveau) est la suivante :

Titulaire : Jean-François PALLEAUX

Suppléant : Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ

7) Location maison d'Heyrat (point financier et loyer)

- a) Les travaux de rénovation de cette maison ont été réalisés grâce au bénévolat du conseil municipal ainsi que des personnes extérieures (Mme Evelyne Lambert, M. Pascal Joliton, et les enfants des conseillers : Maryline Dejarige, Axel Bornes, Alexis et Paulin Fouchet, Christale Popineau).

Le coût des travaux effectués s'élève à ce jour à : 360 Euros. Il reste le changement de 3 radiateurs, le contrôle et ramonage de l'insert à bois et diagnostic (s'il n'a pas été réalisé depuis 5 ans).

- b) Lors d'une réunion précédente, il avait été décidé de fixer le loyer à 350 Euros, nous n'avons pas jugé nécessaire de rédiger une délibération, or à ce jour, il est préférable d'acter cette décision par voie délibérative. La délibération sera prise en ce sens et rattachée à cette séance en précisant le montant de la caution fixée à 350 €.

8) Contrat d'entretien avec Véolia

Véolia a transmis à la commune un projet de convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la collectivité. Cette convention est annexée d'un bordereau de prix unitaire en fonction de notre demande d'intervention.

Mme le Maire propose de signer cette convention.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la présente convention.

9) Convention pour la mise en œuvre de travaux d'aménagement dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval (2017-2021)

La communauté de communes Creuse Sud-Ouest met en œuvre un programme de travaux visant la restauration de la qualité écologique des rivières dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique Sources en actions (Vienne amont) 2017-2022. Un des objectifs est de limiter les altérations des cours d'eau liées au piétinement des berges et du lit par les animaux d'élevage.

Financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Creuse et la Communauté de Communes, ces actions sont réalisées sans aucune participation financière des propriétaires et des exploitants bénéficiaires. Cette convention est établie pour une durée de 5 ans tacitement reconductible.

Mme le Maire propose de signer cette convention.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la présente convention.

10) Demande de subvention GVA Ahun

Une demande de subvention a été reçue en mairie le 29/07/2020, par le GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole). Le GVA est un moyen pour les agriculteurs de réfléchir ensemble sur l'avenir de leur profession et conduire des actions groupées de développement.

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite par accordée de subvention à ce groupement.

11) Demande de prestations de service

Par courrier reçu le 06/08/2020, Monsieur Tanguy TERRAILLON propose ses services pour l'entretien saisonnier des bords de route et haies communales. Il a estimé le km de voirie de la commune à 20 km et son offre s'élève à 2 500 Euros.

Pour mémoire, l'épaveuse de la commune n'est pas réparée, (devis de 5 000 Euros), le Conseil Municipal, dès son installation avait refusé ce devis, une solution devait être envisagée afin de la réparer à moindre coût.

Jean-François PALLEAUX se propose de se rendre chez les établissements Micard (Guéret) afin de voir l'état de l'épaveuse et surtout le coût des travaux à envisager sur ce matériel. En attendant, ce constat, la demande de M. Terraillon reste en suspens.

Arrivée de Céline FOUCHET.

12) Questions diverses

Une facture des pompes funèbres JUILLET SA relative aux frais d'obsèques de M. Suchaud de juillet 2019 avait été trouvée en attente de paiement. Cette facture s'élève à 1 926 € TTC et date de juillet 2019. Mme le Maire a contacté l'établissement JUILLET qui a confirmé être toujours dans l'attente du versement de cette somme. L'assistante sociale du secteur a été sollicitée afin de voir d'éventuelles aides, aucune réponse ne nous a été faite.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle va mettre en paiement cette facture à l'établissement JUILLET et propose de la mandater au compte « dépenses imprévues ».

Lumière allumée toute la nuit dans le bourg :

En raison des travaux d'Enedis, les employés ont oublié de reprogrammer le système, et la lumière reste allumée toute la nuit dans le bourg.

Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès d'ENEDIS un dédommagement.

Demande de mise à disposition de salle pour un groupe de musique :

M. Francis FAURE (pharmacien à Lavaveix) avait déjà sollicité l'ancien maire sans aucune réponse. Il renouvelle ainsi sa demande : il fait partie d'un groupe de musique qui répète chaque semaine, il souhaiterait bénéficier d'une salle pour faire ses répétitions avec son groupe. Il est venu visiter les salles, la salle du haut lui conviendrait le mieux. Il propose de jouer gratuitement 2 concerts pour la commune en échange.

Le Conseil Municipal souhaite une compensation financière et décide de proposer à M. Faure, la salle du haut pour 80 € par mois, celle du bas à 50 € par mois. Il est également

évoqué la possibilité de rediriger cette demande vers La Métive. (il n'est pas précisé si la salle est occupée à plein temps ou si il n'y a occupation qu'une fois par semaine. Il n'est pas précisé non plus s'ils récupèrent leurs instruments de musiques après chaque entraînement).

Accès VC chez M. et Mme FRANCONNET :

Une demande nous a été faite, sur l'état de la voie communale pour accéder chez M. et Mme Franconnet ; certains élus se sont déplacés et ont constaté qu'il n'y a pas lieu de boucher des trous.

Visite du secrétaire général de la Préfecture en date du 03/08/2020 :

Compte tenu de notre difficulté d'équilibrer le budget annexe d'assainissement, il a pris connaissance du dossier et se charge de nous apporter conseil et solution pour nous aider. Il s'est engagé à ne prendre aucune solution radicale avant d'échanger avec nous.

Il a souhaité aborder d'autre dossier, dont la mise à disposition de la Guinguette. A la lecture de la convention signée entre la commune et M. KANIZAJ, et compte tenu de l'absence de l'installation de la guinguette cet été, il nous a clairement précisé que la non installation de M. KANIZAJ cette année met fin à la convention.

Le Conseil Municipal vote 10 pour / 1 contre pour acter cette décision par courrier. Cependant, ce courrier sera envoyé en fin de saison, début octobre.

Une visite de l'abbaye et du bourg du Moutier d'Ahun lui a été proposé, dont il a beaucoup apprécié, il s'est rendu compte que notre bourg était visité par de très nombreux touristes.

Rencontre Mme le Maire et Mme Chevalier le 05/08/20 :

Mme Chevalier a fait part de plusieurs doléances :

- ☞ Rideau de l'église à enlever ;
- ☞ Vitesse dans le bourg à 30 ; (panneau déjà existant à l'entrée du bourg)
- ☞ Radar clignotant, possible ou pas ;
- ☞ Parking à mettre en place (peinture pour marquage)
- ☞ Problème voisinage (loc de M. Cognard + Métive) ; Mme le Maire rencontrera La Métive pour évoquer ces problèmes.
- ☞ Toiture de son voisin, rue Bergerie risque de tomber dans son jardin
- ☞ Jardin : elle souhaite que nous fassions une tranchée pour dévier les eaux pluviales qui passent sous sa maison.

Le rideau sera enlevé par Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ.

Chute d'un arbre sur une voiture :

Le 10/08/20, un gros coup de vent a fait tomber une branche au moment où passer un jeune homme en voiture sur le pont. Le pauvre jeune homme n'a pas été blessé mais sa voiture semble se diriger vers la casse. Une déclaration de sinistre a été faite aussitôt par Mme Le Maire.

Don à la commune :

M. Jean-Louis LARRIEU, locataire de la mairie, a fait don à la commune d'un frigidaire/congélation. Ce frigidaire sera mis à disposition dans la salle du haut et au

profit des locataires des salles. Le conseil municipal remercie infiniment Jean-Louis pour ce généreux don et se félicite de retrouver un frigidaire dans la salle du haut comme c'était le cas avant.

Volontarisme des habitants :

Mme Lambert propose de planter des lysimaques à feuilles pourpres et fleurs jaunes en bordure de la Creuse.

Mme Laplagne de Marzan a visité les espaces fleuries de la commune en présence du Maire. Elle nous propose des solutions de réaménagement à moindre coût puisqu'elle a va réaliser des boutures de géraniums elle-même. Elle a même créé un catalogue avec photos et propositions.

Mme Dubreuil et sa famille, très sensibles à cette action participera en donnant des graines de fleurs « vivaces ».

Le Conseil Municipal souhaite créer une commission « fleurissement ». Un appel aux volontaires sera fait par la diffusion du point info. Une réunion pourrait être organisée courant octobre.

Fin de séance : 00H30